

226C0273  
FR0000054470-FS0199

9 mars 2026

## Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

### **UBISOFT ENTERTAINMENT**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mars 2026, la société Barclays Capital Securities Limited<sup>1</sup> (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 4 mars 2026, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, individuellement, 6 352 853 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et 4,26% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

À cette occasion, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) n'a franchi aucun seuil et détient, au 4 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 865 178 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 4,60% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droit de vote</b>	<b>% capital</b>	<b>% droits de vote</b>
Barclays Bank Plc	512 306	0,38	0,34
Barclays Capital Inc.	19	ns	ns
Barclays Capital Securities Limited	6 352 853	4,72	4,26
<b>Total Barclays Plc</b>	<b>6 865 178</b>	<b>5,10</b>	<b>4,60</b>

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 299 649 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 213 386 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 074 510 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de contrats « *CFD* » à dénouement en espèces, sans échéance ; et
- 5 138 876 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention d'un contrat « *portfolio swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 18 juin 2026 et le 8 novembre 2027.

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Barclays Plc.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 134 697 071 actions représentant 149 117 817 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.